

# Note technique pour les CFA de l'académie de RENNES

## Admission en 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> BMA, 1<sup>re</sup> technologique dans un établissement public de l'Education nationale et de l'enseignement agricole de l'académie de Rennes – Rentrée 2024

Voir le « *Guide académique des procédures d'affectation accès 1<sup>re</sup> – Rentrée 2024* ». Ce guide est adressé à la DRAAF pour diffusion. Les CFA peuvent le demander à la DRAIO.

La procédure AFFELNET – Rentrée 2024 – a pour objet de gérer les candidatures suivantes :

- Entrée en 1<sup>re</sup> pro (sur places vacantes), d'une part pour les élèves de terminale CAP, d'autre part pour les élèves de seconde GT ou de seconde professionnelle souhaitant bénéficier d'une passerelle
- Entrée en 1<sup>re</sup> BMA.
- Entrée en 1<sup>re</sup> STMG, STI2D, STL, ST2S, STAV, STHR

### • Candidature en 1<sup>re</sup> professionnelle, 1<sup>re</sup> BMA, 1<sup>re</sup> technologique (des élèves de 2<sup>de</sup> GT et 1<sup>re</sup> GT)

- La fiche de candidature « palier seconde » (annexe 5 du guide académique des procédures d'affectation accès 1<sup>re</sup> – Rentrée 2024) est remise à l'élève et à la famille pour renseigner l'état-civil, l'adresse du représentant légal ou de l'élève majeur, et pour formuler les vœux de l'élève. Elle est à compléter dans l'établissement pour l'origine scolaire de l'élève et les notes.
- La saisie est effectuée par l'établissement sur AFFELNET : **du 7 mai au 6 juin 2024.**

Pour accéder à la saisie des vœux sur le site internet de l'académie de Rennes :

- Une 1<sup>re</sup> connexion permet de s'inscrire (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir un mot de passe. La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception de ce mot de passe à l'adresse mèl que vous aurez renseignée. La procédure de demande de mot de passe et sa réception s'effectue à partir du 7 mai 2024.
- Ne pas oublier d'imprimer en fin de saisie, la « fiche récapitulative élève » où figure le n° identifiant d'inscription (ce n° permet de revenir sur le dossier de l'élève pour une éventuelle modification).

### • Candidature « passerelle 1<sup>re</sup> technologique » pour les élèves issus de la voie professionnelle.

- La fiche de candidature « passerelle » (annexe 6 du guide académique des procédures d'affectation accès 1<sup>re</sup> – Rentrée 2024) est remise à l'élève et à la famille pour renseigner l'état-civil, l'adresse du représentant légal ou de l'élève majeur, et pour formuler les vœux de l'élève. Elle est à compléter dans l'établissement pour l'origine scolaire de l'élève et les notes.  
Elle sera adressée à la DSDEN du département du 1<sup>er</sup> vœu avant le 28 mai 2024.

### • Les résultats : Le 26 juin 2024 après midi

Les établissements de l'académie notifient les résultats en choisissant le menu « diffusion des résultats » dans AFFELNET, « édition des notifications ».

- Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes éditent et envoient aux familles les notifications d'admission ainsi que les modalités et délais d'inscription.